**United Nations Nations Unies**

**Conférence des Chefs d’Etat-major des Armées**

New York (Etats-unis)

10-11 Juillet 2019

**Thème :** Générer des capacités pour répondre aux exigences de haute performance

**Panel :** Générer des capacités spécialisées

**Propos Introductif de SEM Hamed Bakayoko, Ministre d’Etat, Ministre de la Défense de la République de Côte d’Ivoire**

Monsieur le (représentant du) Président de l’Assemblée générale des Nations unies,

Monsieur le (représentant du) Secrétaire général,

Mesdames et Messieurs les Chefs d’États Major des Armées,

Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Modérateur,

Je suis heureux d’avoir l’opportunité de partager l’expérience et la vision de la Côte d’Ivoire sur la thématique de ce jour.

Il est des situations où la communauté internationale se doit d’intervenir pour protéger les populations civiles et pour endiguer une situation de faillite de l’État telle qu’elle est définie dans le droit international ; c’est-à-dire la situation ou cet État se retrouve dans l’incapacité d’assumer ses fonctions régaliennes de base à la suite de l’effondrement total ou partiel de ses institutions gouvernementales ou administratrices.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui aident les pays touchés par les conflits à créer les conditions du retour à la paix, font partie de ses dispositifs inventé par la communauté internationale pour palier à ces situations.

En 2010, mon pays, la Côte d’Ivoire a vu culminer une longue et insidieuse crise politique dans le déclenchement d’un conflit armé :

* Les populations civiles s’en sont trouvées directement impactées : 3.000 morts en 5 mois
* L’État n’était bien évidemment plus en capacité d’assumer ses fonctions régaliennes dans cette situation de crise aigue

L’Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) qui avait été constituée en application de la résolution 1528 du 27 février 2004, et dont le mandat a été régulièrement prolongé, par des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies a été essentielle dans le retour de la stabilité et de la paix en Côte d’Ivoire.

Elle a terminé avec succès, on le sait, son mandat le 30 juin 2017.

Pourquoi parler de succès de l’ONUCI de cette mission ?

Au sortir du mandat de l’ONUCI : la Côte d’Ivoire a connu une nouvelle expansion de l’autorité de l’État et un déploiement de services publics, le renforcement de ses institutions démocratiques, des progrès dans la réforme du secteur de la sécurité et un développement économique et social soutenu.

Même si l’on doit au peuple ivoirien des éloges pour sa remarquable résilience et pour l’usage excellent qu’a fait de l’appui que lui a offert les Nations Unies afin de rétablir la paix et la stabilité dans le pays, on peut affirmer que l’ONUCI a été un puissant catalyseur de cette réussite.

Parmi les chiffres et arguments que l’on pourrai énumérer pour illustrer cette réussite on note que :

* à l’issue de ce long et délicat processus de maintien de la Paix, plus de 67.000 ex-combattants ont été démobilisés, désarmés et réintégrés.
* l’ONUCI a également accompagné le gouvernement dans les élections de 2011, celles de 2015  ainsi que lors du référendum de 2016.
* plus de 250.000 réfugiés avaient regagné la Côte d’Ivoire à la fin de l’année 2016
* plus de 1.000 projets à impacts rapide et sessions de dialogues intercommunautaires
* on peut relever également le fait admirable que la Côte d’Ivoire est passée, en une décennie, du statut de pays-hôte d’une mission de l’ONU à celui de pays contributeur, puisque nous fournissons désormais un bataillon projetable au sein de la MINUSMA au Mali
* et enfin, plus important : la stabilisation de la situation sécuritaire afin de permettre à L’État de remplir son rôle et d’assurer la protection de la population qui n’avait que trop souffert de 13 années de violences.

Pour conclure mon propos, je souhaiterai partager avec vous le principal enseignement que la Côte d’Ivoire a tiré de cette expérience : il est important de réfléchir sur les voies et moyens d’accélérer le déploiement des opérations de maintien de la paix.

En effet, une année perdue en lourdeurs administratives et logistique peut se convertir pour les populations en une décennie de souffrances.

Pourquoi ne pas par exemple s’appuyer sur des dispositifs intermédiaires soutenus par les organisations sous-régionales et leurs forces ?

Je me félicite donc de participer à ce panel, et je me tiens à votre disposition pour contribuer à la réflexion.

Je vous remercie